

CONFIDENTIELLA PROTECTION DES INTERETS DE L'IRAN EN IRAK
=====Rapport intermédiaire

- 1) A la suite de l'occupation par l'Iran, le 30 novembre 1970, des trois îlots Abu Musa, Lesser Tumb et Greater Tumb, dans le Golfe Persique (cf. mon rapport réf. I.E. 820.0 du 15 mai 1972 à la Division des Affaires Politiques), le Gouvernement irakien, par note verbale du 1er décembre 1971, adressée à l'Ambassade Impériale de l'Iran à Bagdad, annonça sa décision de rompre les relations diplomatiques avec l'Iran, avec effet immédiat.

- 2) Par l'intermédiaire de son Ambassade à Berne, le Gouvernement iranien requit alors la Suisse d'assumer la protection des intérêts iraniens en Irak. Cette demande fût agréée et le mandat débuta le 9 décembre 1971. Le MAE irakien, informé par une lettre du 9 décembre 1971 de notre Chargé d'affaires à Bagdad, donna son agrément le 12 décembre 1971.

- 3) Ce même jour, il fût procédé par notre Chargé d'affaires à l'établissement des documents suivants :
 - protocole de remise
 - procès-verbal financier
 - procès-verbal des passeports
 - procès-verbal des biens immobiliers placés sous la protection suisse
 - procès-verbal du personnel iranien resté sur place,qui ont été transmis au DFF le 14 janvier 1972. Une partie du personnel de l'Ambassade d'Iran à Bagdad (28 personnes y compris les familles) quitta la capitale

irakienne le 12 décembre 1971, à 15h.30, en voiture. Leurs effets furent chargés sur des camions venus de Téhéran.

- 4) Par la suite, un inventaire relatif à la résidence, au jardin et à l'immeuble de l'ancienne Mission diplomatique - comportant 72 pages - fût dressé et envoyé à Berne le 18 avril 1972. Conformément aux instructions du DPF, il est tenu à jour par des avenants.
- 5) Un certain nombre de dépôts individuels - pour un total de 235'000 I.D. - furent acceptés contre reçu et enfermés dans un coffre muni de scellés suisses et dont les clés sont déposées à l'Ambassade de Suisse. Ces dépôts, non transférables, ne peuvent pas non plus être utilisés.
- 6) Auparavant, le 12 décembre 1971, M. Bernard Torrione, Conseiller de l'Ambassade de Suisse à Beyrouth, avait été transféré provisoirement à Bagdad, pour assumer la direction du Service des Intérêts Iraniens. Il y resta jusqu'au 25 février 1972, et c'est durant sa mission que le Service fût organisé, conformément à ses suggestions, aux instructions écrites du DPF et à celles que M. Cramer, Chef du Service des Intérêts Etrangers à Berne, avait données personnellement lors de sa visite à Bagdad, du 14 au 16 février. Du 24 août au 1er septembre, M. Kaufmann, adjoint de M. Cramer, séjourna à Bagdad et discuta avec le Chef du Service de différentes questions liées à notre mandat.

Administrativement soumis à l'Ambassade de Suisse, le Service compte :

- un chef
- un comptable
- une secrétaire-dactylo,

auxquels s'ajoute le personnel iranien, composé de

- 3 -

- deux diplomates
- six employés de chancellerie
- cinq employés locaux.

En outre, il faut ajouter 21 personnes, comprenant le concierge, le cuisinier, les domestiques, les huissiers et les jardiniers. Le personnel iranien traite de façon indépendante toutes les affaires de nature consulaire (en particulier visas, documents d'identité, secours, etc.), alors que toutes les notes adressées au MAE irakien émanent de l'Ambassade de Suisse, Service des Intérêts Iraniens, et que toutes les interventions personnelles auprès du MAE sont effectuées par le Chef du Service.

7) A ce jour, 661 notes ont été envoyées au MAE, dont :

- incidents de frontière : 22
- violations territoire : 18
- violations espace aérien : 11
- Shatt al-Arab, : 6

les autres ayant trait, pour la plupart, à des questions administratives (visas, documents d'identité, avis de décès et naissances, arrestations, recherches, documents douaniers) et à des demandes de renseignements diverses.

8) Un conseiller culturel, qui a son bureau en dehors de l'ancienne Ambassade d'Iran, et qui est assisté par un collaborateur, s'occupe de façon autonome des écoles iraniennes en Irak, au nombre de treize. Certaines de ces écoles ont été visitées par mon prédécesseur, M. Weber, alors que j'ai moi-même assisté, au début de juillet, à l'examen final de physique de l'école secondaire de Bagdad et participé au dîner offert par le Conseiller culturel, M. Shakerin, aux instituteurs, pour célébrer la fin de l'année scolaire.

- 4 -

Le nombre des élèves, qui était avant la rupture d'env. 6'000, est réduit actuellement à env. 1'500.

- 9) Un courrier hebdomadaire entre Berne et Bagdad a été institué pour la transmission au DPF des documents et communications qui lui sont dirigés en propre et de ceux qui sont destinés au MAE iranien à Téhéran. L'envoi de télégrammes directs à notre Ambassade à Téhéran a été autorisé pour les affaires consulaires qui requièrent une décision rapide des Autorités iraniennes (notamment pour des visas). Le nombre de télégrammes échangés jusqu'ici s'établit comme suit :

- chiffrés du DPF aux I.I.
- " des I.I. au DPF 2
- claires du DPF aux I.I.
- " des I.I. au DPF .
- chiffrés des I.I. à Ambassade suisse Téhéran
- " d'Ambassade suisse Téhéran aux I.I.
- claires des I.I. à Ambassade suisse Téhéran
- " d'Ambassade suisse Téhéran aux I.I.

- 10) A mon arrivée ici, le 2 mai 1972, j'ai constaté que l'état d'esprit qui régnait parmi le personnel iranien n'était pas des meilleurs. J'ai bientôt compris que des frictions avaient opposé ce personnel à mon prédécesseur, M. Weber, ce qui doit probablement être attribué au jeune âge et au manque d'expérience de cet agent, qui a, par ailleurs, fait de l'excellent travail. Je m'employai donc à améliorer la situation, en usant du tact voulu, et je dois dire que j'y suis assez rapidement parvenu. Il faut tenir compte, à ce sujet, de la situation particulière dans laquelle se trouvent les Iraniens de mon Service.

Pratiquement sans contact avec le monde extérieur, ils vivent pour ainsi dire en vase clos, ce qui est psychologiquement un gros désavantage. Outre leur travail, qu'ils accomplissent sans exception avec dévouement, ils n'ont d'autre distraction que de se réunir entre eux ou avec les familles. Il importe donc d'établir avec ce personnel des relations qui l'incitent à se détendre.

Avec l'aide de M. Khakpoor, un vrai maître dans l'art de diriger son monde, et en organisant de temps en temps des compétitions sportives et des repas en commun, qui ont rendu les contacts personnels plus étroits, j'ai finalement réussi, je crois, à créer une atmosphère de confiance et compréhension réciproques, qui a eu des effets très positifs sur le moral de ces personnes. Je dois souligner que, dans cette tâche, j'ai toujours pu compter sur le concours efficace de mes deux collaborateurs suisses.

- 11) A part l'interruption totale des échanges et des communications, l'effet le plus immédiat et grave de la rupture des relations diplomatiques entre l'Irak et l'Iran a été l'expulsion massive de ressortissants iraniens (env. 48'000 personnes), qui a fait suite aux expulsions individuelles ordonnées par Bagdad à partir de 1969. Ainsi, la colonie iranienne en Irak, qui comptait il y a deux ans env. 300'000 personnes, dont une grande partie établie ici depuis des générations, est désormais réduite à env. 200'000 personnes. Depuis quelques mois, les expulsions massives ont cessé. Mais env. 20-30 personnes en moyenne doivent encore quitter chaque semaine le pays. Ces mesures ont pratiquement décimé les populations des villes de Kərbala et Najaf, lieux saints pour les Chiites iraniens, qui avaient coutume de s'y rendre en pèlerinage (plus de 500'000 personnes par an), afin d'y vénérer la

- 6 -

mémoire d'Ali, beau-fils du Prophète, et de son fils Hussein. Cet afflux de pèlerins a désormais complètement cessé, ce qui prive l'Irak de revenus non négligeables. Il faut toutefois souligner que les Iraniens restés ici entretiennent encore les meilleures relations avec les Chiites irakiens, le lien religieux étant plus fort que le lien national.

La rupture a eu d'autre part pour conséquence une recrudescence d'incidents de frontière, au cours desquels s'affrontent des militaires, des gardes-frontières, voire des civils. Il y a souvent des blessés, parfois des morts, mais il est pratiquement impossible d'établir la responsabilité de ces incidents.

- 12) A la veille de quitter Bagdad, après environ cinq mois d'une mission que je me suis efforcé d'accomplir de mon mieux et qui, en dépit de son caractère délicat, a été à maints égards très intéressante, j'estime utile de faire brièvement le point de la situation, qui se présente comme suit :

A une phase de tension aigüe qui a suivi la rupture des relations diplomatiques a succédé depuis environ trois mois une phase plus tranquille, pendant laquelle les deux parties ont fait preuve de plus de modération et se sont abstenues de prendre des décisions irréparables. Le climat amélioré est probablement dû, en partie, à l'action modératrice qu'exercent sur Bagdad et Téhéran l'Egypte, la Turquie et l'Afghanistan (cf. mes rapports des 28.5.1972, 29.7.1972 et 8.7.1972) et a permis, notamment, que deux délégations du Lion et Soleil Rouge iranien et du Croissant Rouge irakien se réunissent à Bagdad du 30 juillet au 6 août (cf. mon rapport du 7 août 1972), pour rechercher la

- 7 -

solution de certaines questions de caractère humanitaire engendrées par la rupture diplomatique et les mesures prises par le Gouvernement irakien à l'encontre des Iraniens établis dans ce pays.

Malgré cela, il ne faut pas s'attendre, à mon avis, à une reprise prochaine des relations et ceci pour les raisons suivantes :

- a) Le Gouvernement irakien est actuellement préoccupé par les graves problèmes que lui pose la nationalisation du pétrole décidée le 1er juin 1972.
 - b) Il a également de gros soucis dans le Nord, où les Kurdes s'agitent. Le Gouvernement irakien, partiellement du moins, a tendance, à tort ou à raison, à mettre cette agitation sur le compte de l'Iran.
 - c) La position particulière prise par l'Iran au sujet du renouvellement des concessions pétrolières, qui le font accuser par l'Irak de manque de solidarité.
 - d) Le resserrement de la collaboration entre les Etats-Unis et l'Iran, qui paraît s'étendre au Golfe Persique, où le Shatt al-Arab constitue la vraie pomme de discorde entre l'Iran et l'Irak (cf. à ce sujet la note ci-jointe).
- 13) Pour terminer, je me plais à souligner les excellentes relations qui existent entre le Service des Intérêts Iraniens et l'Ambassade de Suisse, ainsi que l'accueil correct que les Autorités irakiennes, notamment le MAE, ont toujours réservé au Chef du Service lorsqu'il a été appelé à intervenir personnellement auprès d'elles.

Bagdad, le 26 septembre 1972 /MS/kl

Le Chef des Intérêts iraniens